



Réf. Farde e-Assemblées : 2555654

N° OJ : 64

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/11/2023**Objet :** Asbl Commissariat à l'Europe et aux Organisations Internationales.- Subside : 10.000,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la demande de l'asbl Commissariat à l'Europe et aux Organisations Internationales pour la réalisation d'une intervention artistique temporaire (6 mois) intitulée 'The Artists' Parliament (European Contemporary Art in Public Space) de janvier à juin 2024 sur l'Esplanade Solidarnosc, devant le Parlement Européen à 1000 Bruxelles ;

Considérant que la mission de l'asbl vise la poursuite d'une politique de Région hôte renforçant le rôle d'accueil de Bruxelles notamment au travers de l'urbanisme, de l'aménagement de l'espace public et de l'image/du tourisme ;

Considérant que cette mission se concrétise notamment sur le terrain par des actions culturelles et artistiques ;

Considérant que le projet subsidié s'inscrit dans cette mission, plus particulièrement, dans le cadre de la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne exercée par la Belgique ;

Considérant que dans ce cadre, l'asbl a décidé de collaborer avec le Parlement européen afin de mettre en place un projet d'exposition d'artistes contemporains représentant les pays concernés ;

Considérant que le projet débutera pendant la présidence belge en janvier 2024 ;

Considérant que pour les années 2024 et 2025, Joël Benzakin, commissaire indépendant, a été sélectionné après un appel d'offres, pour désigner les artistes sur base de la qualité des œuvres proposées et de leur capacité à répondre aux exigences de leur inscription dans l'espace public, à savoir l'Esplanade Solidarnosc devant le Parlement européen ;

Considérant que deux artistes créeront l'œuvre : Ann Veronica Janssens et Michel François ;

Considérant que les notions d'égalité, d'échange et l'altérité font partie du projet et s'exprimeront dans l'œuvre ;

Considérant que l'œuvre est une création originale conçue en fonction de l'espace d'exposition intitulée « L'aire d'un souffle » ;

Considérant que le projet vise le public européen évoluant aux alentours des institutions européennes situées à Bruxelles, mais aussi et surtout les Bruxellois ainsi que les publics scolaires à qui il sera proposé une médiation adaptée ;

Considérant que les partenaires suivants sont impliqués: le Parlement européen, Kanal, la Région Bruxelles-Capital ;

Considérant que le projet se déroule sur l'espace public et est donc accessible et gratuit ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2023 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 10.000,00 EUR à l'asbl Commissariat à l'Europe et aux Organisations Internationales pour la réalisation d'une intervention artistique temporaire (6 mois) intitulée 'The Artists'Parliament (European Contemporary Art in Public Space) de janvier à juin 2024 sur l'Esplanade Solidarnosc, devant le Parlement Européen à 1000 Bruxelles est approuvé.

Article 2 : La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

[Formulaire de demande de subvention-subsidie \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Memorandum \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Presentation Installation Ann Veronica Janssens et Michel Francois \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)